Mise en place du conseil et de l'assistance en gestion différenciée auprès des collectivités

SMICVAL du Libournais Haute Gironde

Auteur :

8, route de la Pinière
33910 Saint-Denis-de-Pile
Voir le site internet
Agnes Mikelbrencis
agnes.mikelbrencis@smicval.fr

Consulter la fiche sur OPTIGEDE

CONTEXTE

Dans le cadre de l'appel à projets sur la nouvelle politique environnementale du SMICVAL, la biodiversité apparaît comme une des préoccupations des agents aboutissant à un groupe de travail dédié. La gestion différenciée devient alors un outil pour favoriser la biodiversité.

Le SMICVAL, fort de son action exemplaire met alors au service des collectivités le conseil et l'assistance pour la mise en œuvre de la gestion différenciée.

OBJECTIFS ET RESULTATS

Objectifs généraux

L'objectif principal est de permettre aux collectivités d'agir sur leur production de déchets verts. Il s'agit de mettre en place une méthodologie pour l'élaboration d'une gestion différenciée des espaces verts et publics d'une collectivité :

- établir un diagnostic qui identifie les pratiques actuelles et les productions de déchets verts induites;

- établir des propositions (fiches actions) et des outils qui permettent d'impacter directement sur des réductions en termes de consommations d'eau et d'énergies grâce à l'utilisation et la valorisation des déchets verts sur place.

Les impacts immédiats attendus :

- le maintien et le développement de la biodiversité grâce à la limitation puis à la suppression du désherbage chimique, par l'apport de matière organique dans le sol (nourriture / broyage / compostage), par le choix de plantations plus diversifiées et adaptées à la région (moins consommatrices d'eau, moins de taille, changement des distances de plantation, etc.), par une limitation voire la suppression d'arrosage, enfin par une autre lecture des espaces verts et publics d'une commune (conservation et valorisation des Paysages);

- l'inscription du cadre législatif du Grenelle de l'Environnement pour les Trames Vertes et Bleues dans les politiques territoriales.

Résultats quantitatifs

1 commune engagée dans la démarche : La Roche Chalais

Cette commune souhaitait développer sa politique environnementale en optimisant les coûts de gestion. Trois axes de travail avec la commune :

1 - Fleurissement

2 - Diminution vers le « zéro phyto »

3 - Valorisation et utilisation sur place des déchets verts : réduction des consommations d'eau

Résultats qualitatifs

Présence des Elus à toutes les réunions : Le Maire (Mr Menut), 1er Adjoint (Mr Delavie) et 1 Adjointe spécifique Mme Daily à l'Environnement

Résultats pour 2012 :

- Une réorganisation des services avec un service espaces verts spécifique.

- Un budget identifié spécifique aux espaces verts et à la biodiversité.

- Un « zéro déchets verts », aucun apport en déchèteries avec :

- La mise en place d'une zone de broyage et compostage pour recevoir tous les broyages non nécessaires aux massifs (quantité, souches…).
- La signature de la Charte « Zéro Herbicide » de la Dordogne le 13 avril 2012.

En cours :

- La rédaction d'une charte végétale pour les lotissements et les nouvelles plantations.
- Le choix de la mise en place d'une zone de compostage collective : lotissement (Gerbe).

MISE EN OEUVRE

Planning

Cibles : les collectivités rurales qui s'accroissent en étant peu structurées (services techniques) et qui mettent en œuvre des politiques environnementales. Les cibles pour le démarrage de l'action sont les collectivités de 3 000 à 7 000 habitants possédant un broyeur ou ayant l'intention d'en acheter un.

Démarrage de l'Action : août 2011 avec une commune pilote qui est LA ROCHE CHALAIS.

Descriptif de la Méthode : la méthodologie est basée sur différents échanges par des réunions, des visites sur le terrain, des partages d'informations et d'expériences et organisée en 5 volets. 6 Thèmes sont inscrits : classification des espaces verts, gestion des tontes vers 1 zéro phyto, gestion des déchets verts, gestion de l'eau, gestion du fleurissement.

Pour chaque volet, la collectivité peut si elle le souhaite, arrêter le partenariat en fonction des objectifs qu'elle veut atteindre.

1er Volet : ½ journée de sensibilisation des élus de la collectivité et du responsable de projet

Objectif : Connaissance des besoins

Définition des objectifs, des résultats à atteindre et d'1 échéancier

1 - Présentation power point « Gestion différenciée des espaces verts d'une commune :

Proposition d'Assistance du SMICVAL Libournais Haute Gironde » : durée 1h30 + échanges

2 - Etablissement de Fiches pour la commune :

- Fiche d'Identité Commune : document 1 : durée ½ h à 1h00
  - Fiche Technique Commune : document 2 : durée ½ h à 1h00
  - Questionnaire d'étude avec 4 Axes de travail : document 3 : durée ½ h à 1h00

3- Visite de la commune : photos, échanges : durée 1h30

2ème Volet : 2 ½ journées avec les responsables et les équipes pour présenter le plan d'actions

1 - Présentation de power point sur la «Gestion différenciée : méthodes, outils » , échanges : durée 2h30

2 - Visite sur le terrain : photos, échanges : Durée 1h30

3 – Elaboration de tableaux de bord : Identification des besoins/priorités, documents….. : durée 2h30

3ème Volet : 1 journée à destination des élus (2 ½ journées)

Objectif : livrables

1 - synthèse des études

2- présentation du plan d'actions, des moyens identifiés

4ème Volet : formation des agents

5ème Volet : suivi et évaluation

Moyens humains

1 chargé de mission

rédaction (70 heures de travail) + 2 ½ journées pour le P.A.D.D. (inscription d'un P.L.U)

Moyens financiers

Budget des collectivités volontaires

Moyens techniques

Moyens des collectivités volontaires

Partenaires mobilisés

Collectivités

VALORISATION DE CETTE EXPERIENCE

Facteurs de réussites

Clés de la réussite : travail et implication de l'équipe municipale, des responsables (DST) et de l'équipe pour que le projet soit bien compris, souhaité et porté par les élus et les agents.

Difficultés rencontrées

Existence de ce type de conseil dans une collectivité ayant en charge la gestion des déchets.

Recommandations éventuelles

Ne mettre en oeuvre l'action qu'avec des collectivités qui font une démarche volontaire de nous solliciter et ne pas chercher à démarcher les collectivités.

Mots clés

PREVENTION DES DECHETS | IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT | ADMINISTRATION PUBLIQUE | COOPERATION LOCALE | DECHETS VERTS

Dernière actualisation

Décembre 2012

Fiche réalisée sur le site optigede.ademe.fr

sous la responsabilité de son auteur

Contact ADEME

Direction régionale